



## FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

Vous êtes candidat pour vous inscrire au Pôle France « Jeunes » à Nancy pour la rentrée 2017. La Fédération française de Boxe vous souhaite la pleine réussite dans votre double projet « Sport et Formation ».

ELIGIBILITE

AGE MINIMUM : 15 ANS

### CRITERES D'INSCRIPTION

CATEGORIE CADETS	
Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"><li>- Médaille aux critères nationaux ;</li></ul> ou <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir répondu aux critères de détection nationale.</li></ul>

CATEGORIE JUNIORS	
Conditions sportives	<ul style="list-style-type: none"><li>- Médaille aux Championnats de France ;</li></ul> ou <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir réalisé une expérience au niveau international au sein du « collectif jeunes » (cadets-juniors).</li></ul> et <ul style="list-style-type: none"><li>- Etre inscrit ou en cours d'inscription sur la liste « jeunes ».</li></ul>



## MODALITES D'INSCRIPTION

Pour être recevable, vous devez obligatoirement renseigner l'intégralité du dossier en y joignant vos résultats sportifs et les bulletins de votre année scolaire.

La commission nationale d'admission composée de :

- Du directeur technique national (ou de son représentant)
- De l'entraîneur national chargé du collectif « Jeunes »
- Du coordonnateur des pôles

se réunira à la fin du premier semestre 2017 afin de décider et de faire connaître la liste des candidats retenus.

## CONTACT

---

Pour tout renseignement ou demande particulière, prendre contact avec :

Suivi administratif :

Secrétariat de la DTN

M. Valérie HOSTINGUE

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex

Suivi sportif :

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

M. Malik BOUZIANE

Entraîneur national du Collectif « Jeunes »

Tel. : 07.61.64.12.56

Suivi scolaire et professionnel : CREPS GRAND EST

Département Formation

1, avenue Foch à ESSEY-lès-NANCY (54)

Site internet : [www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr)

Suivi médical :

I.N.S.E.P. : 01 41 74 45 10

M. Melissa ROUANI



# FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

## DOSIER D'INSCRIPTION

PHOTO  
D'IDENTITE

NOMS

DATE DE  
NAISSANCE

PRENOMS

LIEU DE  
NAISSANCE

ADRESSE

  

VILLE

<input type="text"/>	CODE POSTAL	<input type="text"/>
----------------------	-------------	----------------------

Taille	Poids	Pointure	N° de tel. domicile	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	N° de tel. portable	<input type="text"/>
			E-Mail	<input type="text"/>

N° de licence FFB

Catégorie d'âge



## FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

### REPRESENTANT LEGAL (PARENT OU TUTEUR)

---

NOMS

PRENOMS

ADRESSE

  

VILLE

CODE POSTAL

TEL.FIXE

TEL. MOBILE

E.MAIL

### AUTORISATION PARENTALE OU TUTORIALE

---

Je soussigné(e) Monsieur (Madame) .....

autorise mon enfant à s'inscrire au Pôle France « Jeunes » situé au CREPS de Nancy pour la saison sportive 2017 – 2018.

J'ai reçu toutes les informations de la part de la Direction technique nationale relatives à sa prise en charge par l'établissement et m'engage à participer aux frais relatifs à l'hébergement, la restauration, la formation, le suivi médical et l'encadrement de mon enfant conformément au règlement intérieur fédéral.

A cet effet, je joins au présent dossier mon règlement pour la saison sportive (du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018) de deux mille quatre cents euros (2400,00€) réparti en trois chèques d'un montant de huit cents euros (800,00€) chacun et qui seront prélevés aux périodes suivantes :

- 1 chèque de 800€ en septembre 2017
- 1 chèque de 800€ en janvier 2018
- 1 chèque de 800€ en avril 2018

Fait le :

Signature



## STRUCTURE ASSOCIATIVE

---

NOM DU CLUB  COMITE REGIONAL

NOM DU PRESIDENT  PRENOM

TEL.FIXE  TEL. MOBILE  E.MAIL

NOM DE L'ENTRAINEUR  PRENOM

TEL.FIXE  TEL. MOBILE  E.MAIL

## VOLET SPORTIF

---

### **CONDITIONS D'ENTRAINEMENT DANS VOTRE STRUCTURE SPORTIVE**

Depuis combien pratiquez-vous la boxe ?

Effectuez-vous des séances de préparation physique ou de renforcement musculaire ?

Si oui, combien de fois par semaine ?

Pratiquez-vous d'autres sports que la boxe ?

Si oui, lesquels ?



**PROJET SPORTIF**

Quels sont vos objectifs à court terme (jusqu'à la saison prochaine) ?

Quels sont vos objectifs à moyen terme (d'ici les 3 prochaines années) ?

Quels sont vos objectifs à long terme (d'ici 4 ans et après) ?



# FEDERATION FRANCAISE DE BOXE

## VOLET SCOLAIRE

---

### VOTRE SITUATION ACTUELLE

Nom de votre établissement scolaire	
-------------------------------------	--

Académie de :	
---------------	--

Adresse de l'établissement scolaire :	
---------------------------------------	--

VILLE

CODE POSTAL

TEL.FIXE

E.MAIL

CLASSE  
FREQUENTEE

LANGUE  
VIVANTEN°1

LANGUE  
VIVANTEN°2

### ORIENTATION SOUHAITEE POUR LA SAISON PROCHAINE

Scolaire	
----------	--

Universitaire	
---------------	--

Professionnelle	
-----------------	--

Autre	
-------	--



## VOLET MEDICAL

---

### **AVERTISSEMENT**

*Tout boxeur faisant acte de candidature pour intégrer le pôle « Jeunes » doit obligatoirement fournir un dossier médical comportant les examens préalables requis à l'entrée d'inscription sur la liste ministérielle.*

*En fonction de votre situation, 2 cas sont possibles :*

- 1) *Vous êtes déjà inscrit sur liste pour la saison 2017 – 2018. Vous devez alors être à jour de vos examens dans le cadre du suivi médical réglementaire (SMR).*
- 2) *Vous ne figurez pas sur la liste ministérielle 2017 – 2018. Vous devez alors procéder aux examens préalables conformément aux articles L221-2, R221-3 et R221-11 du code du sport et satisfaire aux examens du suivi médical réglementaire (SMR). Vous adresserez ensuite **sous pli confidentiel** l'intégralité de ces examens au secrétariat médical de la Fédération :*

*Madame Mélissa Rouani  
FEDERATION FRANCAISE DE BOXE  
14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex*

*La prise en charge par la FFB des frais relatifs à vos examens médicaux ne pourra être effective qu'après la validation de l'inscription du boxeur au pôle « Jeunes ».*

*Nature des examens à réaliser dans le cadre du SMR - Ref : CODE DU SPORT (art A231-3,t A231-4 et A231-6)*

- 1° Un examen médical réalisé, selon les recommandations de la Société française de médecine du sport et des autres sociétés savantes concernées, par un médecin diplômé en médecine du sport ;
- 2° Une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites ;
- 3° Un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical ;
- 4° Une échocardiographie transthoracique de repos avec compte rendu médical ;
- 5° Une épreuve d'effort d'intensité maximale (couplée, le cas échéant, à la mesure des échanges gazeux et à des épreuves fonctionnelles respiratoires) réalisée par un médecin, selon des modalités en accord avec les données scientifiques actuelles, en l'absence d'anomalie apparente à l'examen clinique cardio-vasculaire de repos et aux deux examens précédents. Cette épreuve d'effort vise à dépister d'éventuelles anomalies ou inadaptations survenant à l'effort, lesquelles imposeraient alors un avis spécialisé.





## Une fois par an

- Un examen dentaire certifié par un spécialiste ;
- Un examen ophtalmologique annuel effectué par un spécialiste ;
- Un examen électrocardiographique standardisé de repos avec compte rendu médical ;
- Un examen biologique pour les sportifs de plus de 15 ans mais avec autorisation parentale pour les mineurs, comprenant :
  - numération-formule sanguine ;
  - réticulocytes ;
  - ferritine ;
  - un bilan psychologique (sportifs majeurs)

## 2 fois par an

Un examen médical réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport comprenant :

- un entretien ;
- un examen physique ;
- des mesures anthropométriques ;
- un bilan diététique, des conseils nutritionnels, aidés si besoin par des avis spécialisés coordonnés par le médecin selon les règles de la profession ;
- une recherche par bandelette urinaire de protéinurie, glycosurie, hématurie, nitrites ;

Ces examens seront complétés (uniquement pour les sportifs mineurs) par un bilan psychologique, lors d'un entretien spécifique, par un médecin ou par un psychologue sous responsabilité médicale.

Ce bilan psychologique vise à :

- détecter des difficultés psychopathologiques et des facteurs personnels et familiaux de vulnérabilité ou de protection ;
- prévenir des difficultés liées à l'activité sportive intensive ;
- orienter vers une prise en charge adaptée si besoin ;

## 1 fois tous les 4 ans

- une épreuve d'effort maximale telle que précisée à l'article A231-3

Les candidats à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs Espoirs qui ont bénéficié de l'échocardiographie alors qu'ils étaient âgés de moins de 15 ans, doivent renouveler cet examen entre 18 et 20 ans.